

FICHE PRODUIT  
**SANTÉ SENIOR**

## 1. LES CIBLES

- Les seniors de 55 à 85 ans et leur famille.

## 2. LES GARANTIES

- Une complémentaire Santé Responsable proposant 6 formules de garanties d'entrée de gamme à haut de gamme
- Une déclinaison des formules en version économique (dès la formule 2) permettant de se recentrer sur les postes les plus importants

### COMPLEMENTAIRE SANTE

Hospitalisation	○ Prise en charge des honoraires jusqu'à 300% de la BR pour les médecins adhérant au DPTAM <sup>1</sup> (325% à partir de la 3 <sup>ème</sup> année)
Honoraires médicaux	○ Jusqu'à 250% de la BR pour les médecins adhérant au DPTAM <sup>1</sup>
Pharmacie	○ Prise en charge de la pharmacie remboursée à 100% de la BR, quel que soit le taux de remboursement du RO
Dentaire	○ Jusqu'à 300% de prise en charge sur les prothèses dentaires et l'orthodontie remboursés par le RO ○ Jusqu'à 250€ par an de prise en charge sur l'orthodontie, les prothèses, facettes, implants et parodontologie non remboursés.
Optique	○ Un forfait monture et verre jusqu'à 400€, ○ Jusqu'à 150€ par an sur les lentilles et jusqu'à 250€ par an pris en charge sur la chirurgie réfractive
Prévention et bien-être	○ Un forfait « médecine douce » pour de nombreuses professions comme l'ostéopathie, pédicure, podologie, tabacologie, etc... inclus dès la formule 2 permettant une prise en charge jusqu'à 40€ par séance (jusqu'à 3 séances par an selon les formules) ○ Un bonus de fidélité dès la 2 <sup>ème</sup> année sur la médecine douce permettant une prise en charge allant jusqu'à 50 € par séance. ○ Un forfait pour les médicaments et vaccins prescrits non remboursés allant jusqu'à 60€ par an ○ Jusqu'à 60 € par an pour les activités physiques prescrites ○ Un forfait pour les cures thermales incluant les honoraires et traitements jusqu'à 200% ainsi que les frais de transport jusqu'à 175 €
Assistance	○ En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile : enveloppe de services pour de l'aide-ménagère et aide familiale, garde d'animaux de compagnie, livraison de médicaments à domicile, envoi d'un médecin...
Aide à l'aidant	○ Téléassistance au domicile de la personne dépendante, aide à domicile auprès de la personne aidée, hébergement temporaire dans un établissement approprié en cas de besoin de répit de l'aidant
Service de téléconsultation médicale	○ Possibilité de consulter gratuitement un médecin par téléphone ou par vidéo, et de bénéficier, si nécessaire, de la délivrance immédiate d'une ordonnance ○ Service accessible partout en France et à l'étranger, 24h/24 et 7j/7 au 01 40 25 53 36

<sup>1</sup>DPTAM : le DPTAM est un dispositif remplaçant le CAS (contrat d'accès aux soins). Il vise à encadrer les dépassements d'honoraires que pratiquent les médecins du secteur 2, qui fixent eux-mêmes les tarifs de leur consultation. Pour permettre à votre client de savoir si son médecin est signataire de l'accord, il peut se connecter à : <http://annuaire.sante.ameli.fr/>.

### LES DECLINAISONS ECONOMIQUES (DES LA FORMULE 2)

Des « formules Eco » disponibles à partir de la formule 2 qui proposent un socle de garanties réduit pour un tarif encore plus accessible.

- En hospitalisation : suppression des postes : chambre particulière et frais d'accompagnant et de télévision/wifi
- Prévention et bien-être : suppression de l'ensemble des postes de garantie tels que les médecines douces, les cures thermales...

**Pour consulter la liste exhaustive des garanties, téléchargez le tableau de garantie complet.**



Le contrat complémentaire santé est responsable et compatible 100% Santé ! Retrouvez les réponses à vos questions dans notre [guide Y Voir Clair dédié](#).

## 3. LES CONDITIONS D'ADHÉSION

### → SOUSCRIPTEUR

- Adhérent : âgé de 55 à 85 ans inclus.
- Enfants : jusqu'à 28 ans.

### → FORMALITÉS MÉDICALES ET DÉLAIS D'ATTENTE

- Aucune formalité médicale.
- Aucun délai d'attente.

### → PRISE D'EFFET DES GARANTIES

- Au plus tôt, à J+1 de la saisie sur le [www.sollyazarpro.com](http://www.sollyazarpro.com).
- Effet différé possible jusqu'à 6 mois.

## 4. AVANTAGES ET TARIFS

### → BONUS FIDÉLITÉ

Afin de récompenser la fidélité de vos clients, les niveaux de garantie des prothèses dentaires et des médecines douces augmentent dès la 2<sup>ème</sup> année d'assurance et les honoraires d'hospitalisation des professionnels adhérents au DPTAM augmentent également dès la 3<sup>ème</sup> année d'assurance.

### → RÉMUNÉRATION COURTIER



### COMMISSIONNEMENT

Précompte : 30/10 ou TCV linéaire de 0 à 25%

Possibilité de frais supplémentaires prélevés et reversés à 100% :

Frais d'adhésion jusqu'à 100€

Frais récurrents jusqu'à 6€/mois

### → FLEXIBILITÉ À LA SOUSCRIPTION

- Fractionnements multiples autorisés : Mensuel / Trimestriel / Semestriel / Annuel.
- Paiement à la souscription par prélèvement ou par carte bancaire. Choix de la date de prélèvement des cotisations à venir entre le 1er, 5, 10 ou le 15 du mois.

## 6. L'ADHÉSION ET LA GESTION

### → RAPIDITÉ ET SIMPLICITÉ DE LA SOUSCRIPTION :

- Adhésion immédiate sur le [www.sollyazarpro.com](http://www.sollyazarpro.com), avec possibilité de signature électronique des Dispositions Particulières.
- Un espace de tarification simple et intuitif qui vous permet d'accéder à toutes les informations utiles comme les documents contractuels disponibles en téléchargement sur [www.sollyazarpro.com](http://www.sollyazarpro.com).
- Edition dès la souscription de l'attestation provisoire de tiers-payant généralisée valable 45 jours.
- Envoi de l'attestation définitive de tiers-payant à J+30 de la date d'effet de l'adhésion

### → PIÈCES À FOURNIR :

- Un exemplaire signé du certificat d'adhésion
- Le mandat de prélèvement SEPA ainsi qu'un RIB
- L'attestation vitale (disponible en téléchargement sur l'espace en ligne de votre Régime Obligatoire)

### → QUALITÉ DE LA GESTION :

- Des remboursements effectués sous 48h dès réception du décompte.
- Envoi des devis optiques et dentaires sous 48h, à réception du dossier.
- Liaison NOEMIE en place avec la majorité des caisses de RO.
- Notification par SMS des remboursements effectués
- Un espace client permettant de consulter les informations du contrat, les remboursements effectués et l'édition des décomptes de prestation.
- Règlement des primes impayées directement par le client en carte bancaire sur une plateforme sécurisée.

SERVICE COMMERCIAL	GESTION	ASSISTANCE
01 40 82 81 49	01 8005 5000 + 121	01 40 25 53 36
60 rue de la Chaussée d'Antin 75439 Paris cedex 09	60 rue de la Chaussée d'Antin 75439 Paris cedex 09	24h/24 pour l'ensemble des prestations sauf pour la téléconsultation : de 8h00 à 20h00
<a href="mailto:service-commercial@sollyazar.com">service-commercial@sollyazar.com</a>	<a href="mailto:productionsante@sollyazar.com">productionsante@sollyazar.com</a> <a href="mailto:prestationsante@sollyazar.com">prestationsante@sollyazar.com</a>	